MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

La direction des victimes et des usagers : accompagner les victimes et écouter les justiciables

Créée en novembre 2026, la direction des victimes est des usagers (DVU) est une nouvelle direction centrale du ministère de la Justice, transverse et autonome.

Elle a été pensée comme un trait d'union entre la société et la justice.

1

Ses missions

La DVU a pour mission d'améliorer **l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des victimes et des usagers du service public de la Justice, à chaque étape de leur parcours**. Cela concerne des millions de personnes chaque année, qu'elles soient victimes, en conflit ou engagées dans une procédure judiciaire. Elle a également pour objectif **d'être à l'écoute des citoyens et des remontées du terrain, mais également des partenaires de la Justice**, afin de mieux prendre en compte leurs difficultés et faciliter leur mobilisation.

En lien avec l'ensemble des acteurs concernés – juridictions, autres directions du ministère, délégation interministérielle de l'aide aux victimes (DIAV), associations, collectivités territoriales, Défenseur des droits – la DVU a pour mission **de coordonner et de piloter les politiques publiques en matière :**

- d'aide aux victimes ;
- d'accès au droit ;
- d'aide juridictionnelle ;
- de règlement amiable des différends avant toute saisine d'un juge.

Elle veille également à **l'amélioration continue du parcours des usagers**, de l'accueil en juridiction jusqu'à l'exécution des décisions en passant par la compréhension des décisions de justice.

Aux côtés de la DIAV et du FGTI, elle a vocation à apporter son soutien en cas de crise (accidents, attentats etc.) ou pour tout événement d'ampleur le nécessitant (grand procès, par exemple).

Dirigée par Marie Grosset, la direction des victimes et des usagers est composée :

- d'une sous-direction de l'accès au droit et des usagers ;
- d'un département de l'aide aux victimes.

2

Ce que la DVU peut faire pour vous et votre collectivité

La direction des victimes et des usagers est chargée d'identifier l'ensemble des vecteurs par lesquels les sujets relatifs aux victimes et aux usagers de la Justice peuvent progresser. Elle constitue un point d'entrée si vous souhaitez signaler toute difficulté ou émettre un point de vigilance en lien avec les sujets précités.

La direction se tient également à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets, notamment pour :

- créer un point-justice afin de renforcer l'accès au droit dans votre collectivité ;
- développer des initiatives en matière d'aide aux victimes.

© Ministère de la Justice/DICOM/Impression CIN 2026